



PRÉFÈTE DE L'ORNE

SG/SCI

Affaire suivie par David LEPAISANT

Tél. : 02.33.80.60.05

david.lepaisant@orne.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

Société DISTRISERVICES à Sarceaux

Réunion du 20 septembre 2017

I – Préambule

La commission de suivi de site de la société DISTRISERVICES à Sarceaux s'est réunie, le mercredi 20 septembre 2017 à 9h00, à la sous-préfecture d'Argentan, sous la présidence de Mme Zaplana, sous-préfète d'Argentan, représentant la préfète de l'Orne.

Étaient présents :

Mme Connesson, UD-DREAL

Mme Madec, SIDPC

Lieutenant Dufrou, SDIS

M. Gréard, maire de Sarceaux

M. Maffei, groupement régional des associations de protection de l'environnement

M. Laigle, Distriservices

M. Leloup, Distriservices

M. Lemaire, Distriservices

M. Richard, Distriservices

M. Mauger de Varennes, Distriservices.

Était excusée :

Mme Despreaux, Distriservices.

Assistaient également à la réunion :

M. Lepaisant, service de la coordination interministérielle, secrétariat de la commission

Mme Gallais, service de la coordination interministérielle – pôle environnement

Mme Afif-Hassani, sous-préfecture d'Argentan

Mme Djoubri, sous-préfecture d'Argentan.

I – Introduction.

La présidente de séance ouvre la réunion et remercie les membres présents. Un tour de table est effectué. Les membres de la commission n'ont pas d'observation sur le compte-rendu de la précédente réunion qui a été diffusé.

II – Mise à jour de l'arrêté de composition de la CSS, désignation des représentants des collèges au bureau.

Il est procédé à la mise à jour du bureau de la CSS. Les représentants des différents collèges au sein du bureau sont les suivants :

- collège « Administrations de l'Etat » : la cheffe de l'UD-DREAL ou son représentant
- collège « Elus des territoriales ou EPCI » : M. Jacques Gréard
- collège « Riverains et associations de protection de l'environnement » : pas de représentant
- collège « Exploitants de l'installation classée » : M. Tanguy Lemaire
- collège « Salariés de l'installation classée » : M. Bruno MAUGER DE VARENNES.

M. le maire de Sarceaux proposera aux services de la préfecture le nom d'un riverain pour siéger au sein du bureau de la CSS.

III – Présentation du bilan prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 modifié par l'arrêté du 17 juillet 2017.

L'exploitant présente le site et son bilan sous la forme d'un diaporama.

III – A – Présentation du site.

La société Distriservices appartient au groupe Agrial, qui est une coopérative agricole. Le groupe comprend 14 000 adhérents et 20 000 salariés. Il réalise un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros par an. Le groupe est divisé en 5 branches : agriculture, légumes, boissons, viande et lait.

Distriservices occupe un site de 41 hectares sur le territoire de la commune de Sarceaux, avec 35 000 m² de bâtiments et 15 000 m² de stockage extérieur. Le site a fait l'objet de 20 M€ d'investissements.

La plate-forme, qui assure l'approvisionnement à la fois d'agriculteurs et de magasins points de vente, rayonne sur la totalité du grand ouest.

Malgré la crise que connaît le monde agricole, l'activité du site de Sarceaux a progressé. En 2016, le nombre de références stockées a augmenté de 10 % et celui de magasins livrés de 18 %.

Les effectifs du site sont passés de 60 salariés à son ouverture à 100 aujourd'hui et jusqu'à 125 en période de forte activité. Le travail est organisé en système de 2 x 8. L'année 2017 est marquée par la pérennisation des emplois et la stabilisation de l'organisation.

III – B – Bilan annuel.

1 – Actions réalisées pour la prévention des risques.

3 M€ ont été investis en matière de sécurité sur un investissement global de 20 M€. Le site est entièrement sous rétention, avec deux réserves incendie, deux accès dont un pour les pompiers, un bassin d'infiltration et un bassin de rétention des eaux incendie. Les bâtiments sont divisés en cellules de 6 000 m² chacune avec des murs coupe feu et des portes coupe feu, une protection contre la foudre et un système de désenfumage. Les cellules de stockage sont protégées par un système d'extinction automatique à eau.

Les produits inflammables et toxiques pour les organismes aquatiques sont isolés.

Le site fait l'objet d'un système de gestion de la sécurité. Les salariés bénéficient d'une formation continue sur les risques chimiques, le mode de classement des produits et l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie. Les installations de lutte contre l'incendie sont vérifiées périodiquement et entretenues. Le site dispose d'un système anti-intrusion.

2 – Principales évolutions sur le site.

Le site a connu une augmentation du volume de produits corrosifs stockés liée aux produits d'hygiène de traite à destination des éleveurs et une augmentation du nombre de références liée au développement de l'e-commerce.

3 – Comptes-rendus des incidents et accidents de l'installation.

Le site n'a pas connu d'incident ou d'accident en 2016, ni depuis le début de l'année 2017.

Mme Connesson précise qu'il y a tout de même des « presque incidents » lorsque des bidons éclatent lors des manipulations. M. Lemaire indique que des produits absorbants et des bacs spéciaux sont utilisés lorsque des événements de ce type surviennent. Il souligne que ces « presque incidents » sont inévitables dans la mesure où 10 000 à 14 000 lignes de commandes sont traitées par jour.

4 – Bilan du système de gestion de la sécurité.

Toute anomalie constatée en interne fait l'objet d'une fiche. Il y en a eu 27 en 2016. A ces fiches s'ajoutent les audits internes réalisés.

En 2017, 92 % des anomalies ont été levées. 5 remarques restent à lever.

Un exercice POI a été réalisé le 22 mars 2017. La procédure d'alerte et de mise en sécurité a été dans son ensemble bien respectée. Deux anomalies ont toutefois été constatées à cette occasion :

- l'oubli de sortie d'un engin de manutention a fait l'objet d'un rappel de procédure ;
- les drapeaux indiquant le sens du vent, qui étaient vieillissants, ont été changés.

Une manœuvre avec le SDIS est envisagée à la fin de l'année.

En janvier 2018, le dispositif de sécurité sera amélioré avec la mise en place d'un système de gestion de crise via smartphone.

5 – Programme annuel de réduction des risques.

Le programme annuel comprend cinq axes :

- la réalisation d'un exercice POI
- la réalisation du plan de formation
- la réalisation du planning d'audit
- la mise à jour des fiches de sécurité
- l'étude sur le stockage des produits corrosifs.

6 – Point réglementaire.

La société DISTRISERVICES fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique du 11 février 2014 et d'un arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique de la même date.

Un arrêté complémentaire a été pris le 16 juin 2015 et un autre arrêté a été présenté en CODERST le 18 septembre 2017.

7 – Relations avec les autorités de tutelle.

Le site a fait l'objet d'une inspection par les services de la DREAL le 19 mai 2017.

Pour l'année 2018, les représentants de DISTRISERVICES indiquent :

- qu'un nouveau logiciel de gestion d'entrepôt sera mis en place
- que l'étude de dangers sera mise à jour
- qu'un accès avec le prestataire transport sera créé
- que la surface en enrobé sera étendue (si le budget le permet).

De plus, l'entreprise a le projet d'étendre sa plate-forme extérieure pour stocker des produits incombustibles.

IV – Actualité réglementaire du site.

Mme Connesson informe les membres de la commission que l'agrandissement de l'aire de stockage fait l'objet d'un arrêté modificatif qui a été présenté en CODERST le 18 septembre 2017 et qui a reçu un avis favorable de ses membres.

Elle souligne que seuls des produits non combustibles peuvent être stockés sur cette aire, sans révision de l'étude de dangers. Dans l'hypothèse où l'entreprise souhaiterait y stocker des produits combustibles, elle devrait faire évoluer son étude de dangers.

Les services de la DREAL ont émis un avis favorable à la création de l'accès pour le prestataire de transport, au stockage de produits corrosifs en hauteur avec des restrictions, à l'utilisation de l'aire bétonnée extérieure pour le seul stockage des engrais (en l'absence d'engrais, l'aire peut toutefois être utilisée pour le stockage d'autres produits).

Ils ont sollicité des précisions sur la notion d'épandage maîtrisé. Celui-ci étant limité au quai de chargement et à la zone de préparation de commandes, il a reçu un avis favorable sous réserve d'une analyse des eaux pluviales.

V – Questions diverses.

M. Maffei demande à quoi est due l'augmentation de la capacité du site et de l'activité.

M. Lemaire lui répond que l'accroissement de l'activité est due aux produits livrés aux magasins. Le nombre de références a augmenté mais il n'y a pas besoin de plus de place. Pour ce qui est des produits agricoles, leur volume est stable voire en diminution. Les produits chimiques comprennent beaucoup de gammes. Le stockage extérieur a augmenté en raison de l'accroissement des gammes de barrières et d'auges, ainsi que des drains, qui prennent de la place. Si le site dispose encore de volumes libres à l'intérieur, la situation est plus difficile à l'extérieur. Pour ce qui est du volume de camions, il est de 50 véhicules par jour.

M. Gréard demande comment il est possible d'informer les prestataires pour que les camions ne rentrent pas dans Sarceaux.

M. Lemaire indique que l'adresse GPS du site a été référencée dans les bases de données, que la signalisation a été refaite et que des précisions pourront être apportées sur les bons de commande.

M. Maffei évoque la demande de limitation de vitesse à 50 km/h.

Il lui est répondu qu'elle a été refusée par le Conseil départemental mais qu'il existe en revanche une limitation de vitesse à 70 km/h.

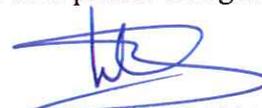
M. Maffei rappelle que les services de la DREAL avaient indiqué lors de la dernière réunion de la CSS que le PPI devait évoluer.

Mme Madec lui répond qu'une révision du PPI est prévue pour 2018. En fonction de l'étude de dangers, il conviendra de déterminer si la révision doit être simplifiée ou non. Il y aura une consultation du maire et de l'exploitant, ainsi qu'une collaboration des services de la DREAL, sur ce dossier.

VI – Conclusion.

La présidente clôt la réunion en remerciant les participants. Elle indique que la prochaine CSS est prévue à l'automne 2018 et invite les membres de la commission qui le souhaitent à se rendre à la visite de l'entreprise.

La sous-préfète d'Argentan,



Cécile ZAPLANA